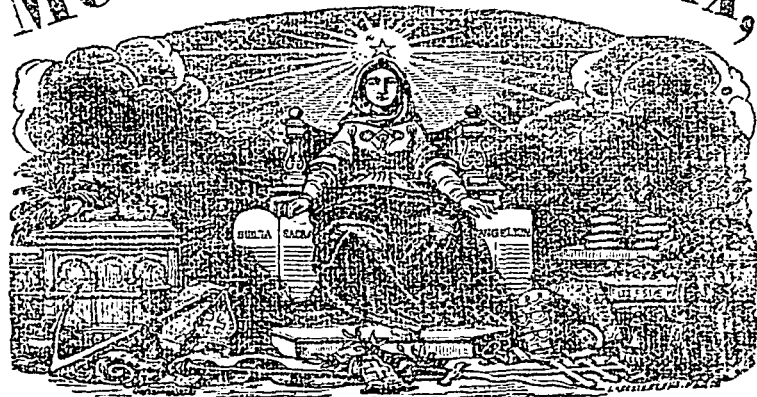


Mélanges Religieux,



RESPICE STELLAM; VOCA MARIAM.

Revue périodique.

VOL. 3.

MONTREAL, 26 AVRIL 1842.

No. 19.

CONTROVERSE.

(SUITE ET FIN.)

VIII.—Vous dites avec les juifs incrédules qu'aucun homme ne peut remettre les péchés. Mais qui êtes-vous pour contredire ainsi votre Sauveur et prêcher une doctrine contraire à la sienne? Si Dieu veut donner tel et tel pouvoir à un homme, qui êtes-vous pour dire qu'il ne le peut pas? Est-ce que le Dieu tout puissant sera obligé de vous demander permission lorsqu'il voudra faire quelque chose? L'homme n'a pas le pouvoir de ressusciter les morts; Dieu seul a cette puissance. Mais si Dieu veut bien dans sa miséricorde donner ce pouvoir à Pierre et que Pierre s'approche de Tabitha qui était morte, et lui dise, "Levez-vous" viendrez-vous contester à Pierre le pouvoir qu'il exerce sur la mort même? Quand bien même vous auriez le courage de le faire, ni Pierre, ni ceux qui sont dans l'église fondée sur Pierre ne feront de cas de vos puérides objections. Et Pierre, faible mortel dira à la morte Tabitha, "Levez-vous," et elle se levra, et elle sera pleine de vie, et sa résurrection vous confondra, et chacun, excepté vous, bénira Dieu de ce qu'il a donné un si grand pouvoir aux hommes. Ainsi, Rev. Mr., sachez que Dieu seul a le pouvoir de ressusciter les morts, mais quand il veut donner ce pouvoir à un homme, fût il le dernier et la plus faible des hommes, il